



# Titre de Moniteur d'Atelier en milieu de travail protégé

## Le métier

Le Moniteur d'atelier est amené à travailler avec des personnes en situation de handicap physique, psychique, intellectuel, sensoriel et/ou d'exclusion sociale. La mission du moniteur d'atelier est d'assurer la production de biens et de services comme support à l'accompagnement, au développement, à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement de la personne et/ou l'insertion dans le monde ordinaire. Il est amené à gérer la complexité générée par ses différentes missions, auprès d'un public diversifié et parfois imprévisible et dans un environnement économique de plus en plus concurrentiel.

Ses activités s'exercent autour de trois grands axes :

- L'accompagnement des travailleurs handicapés au sein d'une équipe pluri-professionnelle.
- L'animation et l'organisation de la production de biens et de services.
- La gestion et le développement des compétences individuelles.

## Domaine d'activité

Le Moniteur d'atelier exerce son métier principalement dans les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et dans les Entreprises adaptées (EA).

La vulnérabilité des personnes accueillies dans ces structures nécessite d'exercer sa mission dans une démarche éthique en adoptant une attitude basée sur l'écoute et en développant une posture d'accompagnement.

## Formation

### ➤ Formation théorique

- 441 heures (420 h de formation, 7 h de positionnement et 14 h d'évaluation) réparties en trois blocs de formation :

#### **Bloc 1 : Accompagnement des travailleurs handicapés (168h)**

- Accueil intégration et suivi des personnes accueillies
- Travail au sein d'une équipe pluri professionnelle

#### **Bloc 2 : Animation, organisation et gestion de production (126h)**

- Animation d'une équipe
- Gestion de la production ou de services d'une équipe

#### **Bloc 3 : Développement et gestion des compétences individuelles (126h)**

- Identification des compétences et accompagnement de leur développement et des démarches de reconnaissance ou de validation des acquis
- Organisation et mise en œuvre de la formation en situation de production



## ➤ **Formation pratique**

- Pour les personnes en situation d'emploi :
  - 105 heures dans un établissement différent du lieu d'emploi.
- Pour les demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion :
  - 31 semaines soit 1085 heures dans les fonctions de moniteur d'atelier au sein d'un ESAT ou d'une Entreprise adaptée (980 heures de stage long et 105 heures de stage court dans un établissement différent du stage long).

## **Le diplôme**

Le " Titre de Moniteur d'Atelier en milieu de travail protégé (TMA)" est délivré par la CPNE-FP et la formation y conduisant est sous sa responsabilité.

## **Conditions d'accès**

Expérience professionnelle d'un métier démontrant la maîtrise de compétences techniques.

La formation peut s'effectuer :

- En formation initiale
- En situation d'emploi en ESAT et en Entreprise Adaptée (en situation d'encadrement au moins à 80%)

## **Accès à la formation :**

***Important** : les demandeurs d'emploi et personnes en reconversion doivent effectuer en amont de la formation une période d'immersion professionnelle dans un ESAT ou une Entreprise Adaptée de 15 jours, laquelle donnera lieu à une appréciation de l'établissement d'accueil, à joindre au dossier de sélection (se renseigner auprès de votre conseiller Pôle Emploi sur la Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel PMSMP).*

## **Contact**

Plus d'infos : [infometier@faire-ess.fr](mailto:infometier@faire-ess.fr)